

AVIS DE L'ARES

N° 2026-09 DU 14 AVRIL 2026

Modification de la dénomination du bachelier de spécialisation en diététique sportive

Considérant l'article 21, alinéa 1^{er}, 1°, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études qui attribue à l'ARES la mission d'émettre à destination du Gouvernement un avis, d'initiative ou sur demande de celui-ci, d'un établissement d'enseignement supérieur ou d'un Pôle académique, sur toute matière relative à l'une des missions des établissements d'enseignement supérieur ;

Considérant la demande écrite et motivée de la Haute École de la Province de Liège, seul établissement d'enseignement supérieur concerné par la formation ;

Considérant l'avis favorable de la Commission paramédicale de la Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur pour adultes (ChHE-EA) du 5 février 2026 sur le changement d'intitulé du bachelier de spécialisation en diététique sportive ;

Considérant l'avis favorable de la ChHE-EA du 19 mars 2026 sur le changement d'intitulé du bachelier de spécialisation en diététique sportive ;

L'ARES formule l'avis suivant.

AVIS

L'ARES propose le changement de dénomination suivant : le bachelier de spécialisation en diététique sportive (dans le domaine 14 - Sciences biomédicales et pharmaceutiques) deviendrait le bachelier de spécialisation en nutrition et diététique du sport à partir de l'année académique 2026-2027.
